



RESPONSABILITÉ CIVILE 2017 / 2018 GUIDE DE HAUTE MONTAGNE

Nous, soussignés, Syndicat National des Guides de Montagne, certifions par la présente que :

Sébastien DEYRES

bénéficie, au titre de membre adhérent du SNGM, de la couverture du contrat d'assurance groupe souscrit à notre profit, par l'intermédiaire de la société de courtage Verspieren, auprès de :

Allianz France - N° de police : 58 172 634 135.

Pour la période allant du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018

Ce contrat le couvre dans l'exercice de son métier de guide de haute montagne notamment en :

- Responsabilité civile professionnelle
- Responsabilité civile des clients
- Frais de secours et recherche *
- Travaux en hauteur

A jour de prime.

Fait ce jour, le 06 octobre 2017, à Francin, pour valoir ce que de droit

Le Président
Christian JACQUIER

RESPONSABILITÉ CIVILE GUIDE DE HAUTE MONTAGNE

Sébastien DEYRES

- Responsabilité civile professionnelle
- Frais de secours et de recherche*
- Responsabilité civile des clients

Travaux en hauteur

Valable du 01/10/2017 au 30/09/2018

ALLIANZ
N°de police : 58.172.634



RESPONSABILITÉ CIVILE GUIDE DE HAUTE MONTAGNE

Sébastien DEYRES

- Responsabilité civile professionnelle
- Frais de secours et de recherche*
- Responsabilité civile des clients

Travaux en hauteur

Valable du 01/10/2017 au 30/09/2018

ALLIANZ
N°de police : 58.172.634



RÉSUMÉ DES GARANTIES DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise
Dommages corporels, matériels et immatériels	12 000 000 € / sinistre 20 000 000 € / an	Néant corporel
Dont :		
- dommages résultant de la faute inexcusable (dommages corporels)	2 000 000 € / an dont 1 000 000 € / sinistre	Néant corporel
- dommages matériels et immatériels consécutifs, par sinistre et par an	6 000 000 €	300 €
- dommages immatériels non consécutifs, par sinistre et par an	500 000 €	1 000 €
- atteinte à l'environnement accidentelle, par sinistre et par an	1 500 000 €	1 500 €

Toutes activités se rapportant à la profession de guide :

- Y compris notamment le ski de montagne, l'alpinisme estival et hivernal, le canyoning, l'escalade, l'ascension de cascades de glace, les raquettes, le ski de randonnée, le ski hors-piste, la via-ferrata, tant en France qu'à l'étranger.

- Y compris tous travaux d'accès difficile nécessitant la compétence des guides et dans le cas de travaux sur corde, sous réserve d'attester du suivi d'une formation spécifique et adéquate ou d'une expérience professionnelle approfondie dans la formation à cette activité.

En Responsabilité Civile se rapportant à la profession de guide pour les Bureaux de guides ou Compagnies, en tous lieux, à toutes altitudes.

RÉSUMÉ DES GARANTIES DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE APRES PRESTATIONS ET/OU TRAVAUX

Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise
Dommages corporels, matériels et immatériels, par sinistre et par an	3 000 000 €	Néant corporel
Dont :		
- dommages matériels et immatériels consécutifs, par sinistre et par an	1 500 000 €	150 €
- dommages immatériels non consécutifs, par sinistre et par an	500 000 €	1 000 €
- atteinte à l'environnement accidentelle, par sinistre et par an	1 500 000 €	1 500 €

FRAIS DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE

avec un maximum de 200 000 €/événement	Montant des garanties	Franchise
Par guide, y compris les collaborateurs des guides et par sinistre	30 000 €	Néant
Par client et par sinistre (après l'intervention de l'assurance du client)	30 000 €	Néant

Frais de recherche et de sauvetage dans le MONDE ENTIER : recherche, sauvetage et évacuation du lieu de l'accident au lieu de soin le plus proche.

ASSISTANCE/RAPATRIEMENT

Contrat Europ Assistance : n° 58.224.457
Avant toute décision, contactez l'assistant au :
+33 (0)1 41 85 99 38

RÉSEAU ASSISTANCE ACCIDENT

S.Escande : 06 87 45 24 87
P.Buyle : 06 07 59 65 88
E.Smolski : 06 07 13 37 40
G.Gonzalez : 06 84 08 40 29
O.Etienne : 06 16 61 74 38

Secrétariat SNGM :
+33 (0)4 79 68 51 19
assurances@sngm.com

Avocat du SNGM :
M^e Chantelot
+33 (0)4 50 78 36 68

ASSISTANCE/RAPATRIEMENT

Contrat Europ Assistance : n° 58.224.457
Avant toute décision, contactez l'assistant au :
+33 (0)1 41 85 99 38

RÉSEAU ASSISTANCE ACCIDENT

S.Escande : 06 87 45 24 87
P.Buyle : 06 07 59 65 88
E.Smolski : 06 07 13 37 40
G.Gonzalez : 06 84 08 40 29
O.Etienne : 06 16 61 74 38

Secrétariat SNGM :
+33 (0)4 79 68 51 19
assurances@sngm.com

Avocat du SNGM :
M^e Chantelot
+33 (0)4 50 78 36 68

ATTENTION : découper avec précaution ! Risque de déchirement de la carte

Le contrat SNGM est souscrit auprès d'ALLIANZ, par l'intermédiaire de la société de courtage VERSPIEREN, n° 58.172.634 du 01/10/2017 au 30/09/2018